Acte Certifié exécutoire

Envoi: 14/05/2012

Réception par le Prefet : 14/05/2012

Publication: 18/05/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Che**f** du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2012-5-2-2 Séance du vendredi 11 mai 2012

NEF DES SCIENCES FÊTE DE LA SCIENCE 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2011-5-2-2 du 7 décembre 2011 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de 3 500 € à la Nef des Sciences pour l'organisation de la Fête de la Science 2012,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 -Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 65 - fonction 23 - nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MAI 2012

Fonds de soutien aux colloques scientifiques PROGRAMME 2012

CORIOLIS: 2012 - F725 - 26035

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FSC03644	NEF DES SCIENCES fête de la science 2012 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 3 500,00 €	3 500,00

Total 3 500,00